

Mercredi, 22 avril 2009

**Interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA) \*\*\*I**

P6\_TA(2009)0246

**Résolution législative du Parlement européen du 22 avril 2009 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant des solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA) (COM(2008)0583 – C6-0337/2008 – 2008/0185(COD))**

(2010/C 184 E/52)

(Procédure de codécision: première lecture)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2008)0583),
  - vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 156 du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0337/2008),
  - vu l'article 51 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (A6-0136/2009),
1. approuve la proposition de la Commission telle qu'amendée;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle cette proposition ou la remplacer par un autre texte;
  3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

**P6\_TC1-COD(2008)0185****Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 22 avril 2009 en vue de l'adoption de la décision n° .../2009/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)***(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement en première lecture correspond à l'acte législatif final, la décision n° 922/2009/CE.)*